L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/12/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Nathalie VERGEON, Alain DETOLLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Catherine LESNES à Françoise ROMANET
Olivier MARTIN à Christophe BAUMGARTEN
Nathalie VERGEON à Régis MOREL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
15 DEC. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/59 : DETR 2023 / BOOST'COM'UNES – Validation du plan de financement – Travaux d'amélioration thermique et sécurisation et ventilation des stockages en sous sols.

Madame la maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire du bâtiment de l'auberge de la Feuillade. A ce titre, la commune doit effectuer des investissements immobiliers pour maintenir l'outil de travail commercial en bon état. Certains travaux sont nécessaires. Il s'agit d'une part, d'améliorer le confort thermique en changeant les anciennes huisseries (fenêtres et porte) en simple vitrage situées en façade nord du bâtiment restaurant et poser une porte vitrée aux normes P.M.R. D'autre part, en façade sud sous la terrasse, de remplacer les portes de garage en bois vétustes afin de sécuriser le stockage et permettre une meilleure ventilation de la pièce qui contient les congélateurs et réfrigérateurs. Elle présente le plan de financement de ces travaux :

TRAVAUX AUBERGE DE LA FEUILLADE			
Dépenses	**Prix HT**	**Recettes**	
Menuiserie aluminium à rupture de pont thermique	6 996,59	DETR 50 % action prioritaire isolation thermique	3 498,30
		DETR 40 % Portes des sous sols	3286,00
Portes métalliques des sous sols	8 215,00	Boost'com'unes 25 %	3 802,90
		Commune	4 624,40
TOTAL TRAVAUX	**15 211,59**	TOTAL RECETTES	**15 211,59**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Madame la maire à déposer les demandes de financement DETR et BOOST'COM'UNES correspondantes.

A Faux-la-Montagne, le 8 décembre 2023,
La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)